



COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2014

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	7
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
A) <i>Evolutions des principes comptables</i>	<i>7</i>
B) <i>Principes de consolidation.....</i>	<i>9</i>
C) <i>Présentation des états financiers</i>	<i>10</i>
D) <i>Estimations et jugements.....</i>	<i>10</i>
E) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement ».....</i>	<i>10</i>
F) <i>Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17).....</i>	<i>14</i>
G) <i>Opérations entre le groupe RCI Banque et l’alliance Renault - Nissan</i>	<i>14</i>
H) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39).....</i>	<i>15</i>
I) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36).....</i>	<i>15</i>
J) <i>Impôts sur les résultats (IAS12).....</i>	<i>15</i>
K) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....</i>	<i>16</i>
L) <i>Conversion des comptes des sociétés étrangères.....</i>	<i>17</i>
M) <i>Conversion des transactions en monnaie étrangère</i>	<i>17</i>
N) <i>Les passifs financiers (IAS 39).....</i>	<i>17</i>
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39).....</i>	<i>18</i>
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)</i>	<i>18</i>
Q) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8)</i>	<i>20</i>
R) <i>Assurance.....</i>	<i>20</i>
3. STRUCTURE DU GROUPE	22
4. ADAPTATION A L’ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	23
5. REFINANCEMENT	24
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES	24
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	25
8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE.....	58
A) <i>Liste des sociétés consolidées et des succursales à l’étranger.....</i>	<i>58</i>
B) <i>Informations sur les implantations et activités</i>	<i>59</i>
C) <i>Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.</i>	<i>60</i>
D) <i>Entreprises associées et co-entreprises significatives.....</i>	<i>62</i>
E) <i>Restrictions importantes</i>	<i>63</i>

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - en millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Caisse, Banques centrales		465	524
Instruments dérivés	2	298	203
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	756	134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	750	1 160
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	28 397	26 328
Comptes de régularisation et actifs divers	7	876	831
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	50	15
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	309	195
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	28	28
Ecart d'acquisition	10	90	87
TOTAL ACTIF		32 019	29 505

PASSIF - en millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Instruments dérivés	2	89	130
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	2 660	3 227
Dettes envers la clientèle	11.3	7 304	5 136
Dettes représentées par un titre	11.4	16 627	16 162
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 549	1 368
Provisions	14	141	115
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	227	183
Dettes subordonnées	16	261	261
Capitaux propres		3 161	2 923
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		3 148	2 908
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 029	1 750
<i>Gains ou pertes latents</i>		(116)	(125)
<i>Résultat de l'exercice</i>		421	469
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		13	15
TOTAL PASSIF		32 019	29 505

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	24	1 914	1 925
Intérêts et charges assimilées	25	(962)	(1 001)
Commissions (Produits)		23	24
Commissions (Charges)		(12)	(15)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	(4)	
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	27	2	16
Produits (charges) nets des autres activités	28	249	272
PRODUIT NET BANCAIRE		1 210	1 221
Charges générales d'exploitation	29	(417)	(376)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(7)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		787	838
Coût du risque	30	(109)	(102)
RESULTAT D'EXPLOITATION		678	736
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	(5)	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		1	1
RESULTAT AVANT IMPOTS		674	744
Impôts sur les bénéfices	31	(218)	(238)
RESULTAT NET		456	506
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		35	37
Dont part des actionnaires de la société mère		421	469
Résultat net par action (*) et en euros		420,74	468,90
Résultat net dilué par action et en euros		420,74	468,90

(*) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2014	12/2013
RESULTAT NET	456	506
Autres éléments du résultat global	10	(59)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies	(5)	2
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(5)	2
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(1)	21
Variation de JV des actifs disponibles à la vente		
Autres gains et pertes latents		
Différences de conversion	16	(82)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	15	(61)
RESULTAT GLOBAL	466	447
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	36	41
Dont part des actionnaires de la société mère	430	406

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Gains / pertes latents ou différés	Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
	(1)	(2)		(3)	(4)			0	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	100	714	1 438	(46)	(16)	490	2 680	1	2 681
Affectation du résultat de l'exercice précédent			490			(490)			
Capitaux propres au 1 janvier 2013	100	714	1 928	(46)	(16)		2 680	1	2 681
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					17		17	4	21
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					2		2		2
Différences de conversion				(82)			(82)		(82)
Résultat de la période avant affectation						469	469	37	506
Résultat global de la période				(82)	19	469	406	41	447
Effet des variations de périmètre, stock-options et autres			1				1	13	14
Distribution de l'exercice			(175)				(175)	(12)	(187)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(4)				(4)	(28)	(32)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	100	714	1 750	(128)	3	469	2 908	15	2 923
Affectation du résultat de l'exercice précédent			469			(469)			
Capitaux propres au 1 janvier 2014	100	714	2 219	(128)	3		2 908	15	2 923
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(2)		(2)	1	(1)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(5)		(5)		(5)
Différences de conversion				16			16		16
Résultat de la période avant affectation						421	421	35	456
Résultat global de la période				16	(7)	421	430	36	466
Distribution de l'exercice			(210)				(210)	(17)	(227)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			20				20	(21)	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	100	714	2 029	(112)	(4)	421	3 148	13	3 161

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 992 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2014 concerne principalement l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud et la fédération de Russie. Au 31 décembre 2013, elle concernait principalement le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni, la Corée du Sud.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour 3.7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour – 7.8M€ à fin décembre 2014.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	421	469
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5	6
Dotations nettes aux provisions	19	(25)
Dividendes reçus et part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	5	(7)
Produits et charges d'impôts différés	(10)	19
Pertes et gains nets des activités d'investissement	(2)	(14)
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	35	37
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(33)	(19)
Capacité d'autofinancement	440	466
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	173	3
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	192	
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(94)	(657)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	348	(381)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(442)	(276)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	237	2 347
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(1 941)	(1 219)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2 178	3 566
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(422)	(2 075)
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(665)	3
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	250	(1 937)
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(7)	(141)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(111)	47
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(390)	(339)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	223	131
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(15)	(17)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(19)	(23)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(227)	(187)
- Dividendes versés	(227)	(187)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(227)	(187)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	7	(30)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(16)	(110)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	972	1 082
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	524	616
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	448	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	956	973
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	466	524
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	615	678
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(125)	(229)
Variation de la trésorerie nette	(16)	(110)

La ligne 'Trésorerie et équivalents de trésorerie' est composée d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 4 et 11.2.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2014, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 février 2015 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 a fixé le dividende de l'exercice 2013 à 210 euros par action, soit un total de 210 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2014 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Au 31 décembre 2014, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2014	
Amendement à la norme IAS 32	Présentation - Compensation des actifs financiers et passifs financiers
Amendement à la norme IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement à la norme IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement

L'amendement de la norme IAS 32 apporte des précisions sur les conditions à remplir pour la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

L'amendement à la norme IAS 36 requiert, pour les actifs ou unités génératrices de trésorerie faisant l'objet d'une dépréciation ou d'une reprise de dépréciation, de publier le montant de leur valeur recouvrable et de fournir des informations complémentaires (niveau de juste valeur...) pour les actifs faisant l'objet d'une dépréciation sur la base de leur juste valeur nette.

L'amendement à la norme IAS 39 permet de poursuivre la comptabilité de couverture dans le cas où un dérivé, désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'une novation lorsque celle-ci est la conséquence de nouvelles lois ou règlements.

Les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 proposent une exemption de consolidation aux sociétés d'investissement. Ils sont sans conséquence pour le groupe.

Par ailleurs, le groupe avait choisi d'appliquer dès le 1er janvier 2013 les textes suivants dont l'application était obligatoire au 1er janvier 2014.

Textes appliqués par anticipation au 1er janvier 2013	
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
Amendements d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12	Etats financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - Dispositions transitoires
Amendement d'IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les amendements ci-dessous, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire pour RCI Banque au 1er janvier 2015 ou postérieurement. Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe	
IFRIC 21	Taxes
Amendement à IAS 19	Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel
Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012	Diverses dispositions
Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013	Diverses dispositions

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne. Le groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1er janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients	1er janvier 2017

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe Renault.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 ou d'IFRS 11 (influence notable – entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Lorsqu'il est coparticipant dans une activité conjointe, le groupe comptabilise directement ses actifs et passifs (y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement), ainsi que les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe, sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe et les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

Les actifs titrisés de Diac SA, RCI FS Ltd, des succursales italienne et allemande, ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition (goodwill) est évalué, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti à des participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à

des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 203 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 204 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de

dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Risque Pays (clientèle)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés: le Brésil, l'Argentine, la Roumanie et le Maroc.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et

de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2013. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque SA.

Cependant, quand un pays est classé en « Défaut sélectif », la provision relative à ce pays est figée au dernier solde comptable de cette provision avant changement du rating, pour éviter une reprise de provision due à la seule dépréciation de la devise locale.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée à 8 ans pour les batteries de Twizy et à 10 ans pour les batteries des autres véhicules électriques, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point : prêts et créances sur la clientèle et contrats de « location financement ».

G) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

- **L'aide à la vente**

Au 31 décembre 2014, le groupe RCI Banque a assuré 12 659 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 11 455 millions d'euros au 31 décembre 2013.

- **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2014, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 7 877 millions d'euros contre 7 576 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, 585 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 473 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'appporteur d'affaires, une rémunération de 405 millions d'euros contre 320 millions d'euros au 31 décembre 2013.

- **Relations avec les constructeurs**

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux

groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2014, cette participation s'élève à 393 millions d'euros contre 397 millions d'euros au décembre 2013.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 15 à 30 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci

a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

L) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les goodwill et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

M) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N) Les passifs financiers (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O) Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque

contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.

L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats.

- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

3. STRUCTURE DU GROUPE

Evolution du périmètre de consolidation en 2014

- La société associée de financement des ventes à la clientèle et au réseau en Russie, RN Bank, créée par l'Alliance et un partenaire extérieur (Unicredit) est consolidée par mise en équivalence en 2014. RN Bank est détenue au travers d'une co-entreprise RN SF BV, holding commune RCI Banque et Nissan, qui détient avec le partenaire extérieur la société associée BARN BV, actionnaire de RN Bank. Ces deux holdings sont également consolidées par mise en équivalence en 2014. Le pourcentage d'intérêt de RCI Banque dans RN Bank et BARN BV s'établit à 30% et celui dans RN SF BV à 50%. L'écart de première consolidation de cette entité est non significatif.
- Absorption de Sogesma par DIAC S.A. le 30/09/2014 avec effet rétroactif au 01/01/2014.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :
 - FCT CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1 a émis en octobre 2014 des titres notés AAA et A adossés des crédits automobiles à la clientèle pour une valeur respective de 600MEUR et 44 MEUR.
 - CARS Alliance Auto Loans Germany Master, créé en mars 2014 a émis plusieurs séries de titres AAA auto-souscrites par RCI Banque Niederlassung Deutschland pour un montant de 674 MEUR au 31/12/2014.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation de FCT Cars Alliance DFP France
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans Germany FCT

Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95%. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2014, le résultat avant impôts est de 2.4 M€.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs. Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts ont fait l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Le dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et a été renforcé par l'actualisation des procédures internes.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de profitabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie temporaires, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « LCR » (Liquidity Coverage ratio), RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis par le comité de Bâle. Au cours du premier semestre, les actifs liquides détenus par RCI Banque étaient principalement constitués de dépôts à la Banque Centrale. Depuis l'arrêt de la politique de reprise de liquidités par l'institut d'émission, ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La duration de ce portefeuille est inférieure à un an.

En complément, RCI Banque a également investi dans un fond dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

5. REFINANCEMENT

RCI Banque a profité des excellentes conditions de marché pour allonger la maturité de sa dette en émettant pour la première fois à 7 ans. Cette opération d'un montant de 500 M€ a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durées plus longues. RCI Banque a également bénéficié de la réouverture du marché des émissions à taux variable et lancé deux benchmarks sous ce format qui n'avait plus été utilisé depuis la crise financière. En outre, RCI Banque a émis une obligation à taux fixe d'une durée de 5 ans. Enfin, après une émission réussie sur le marché GBP en 2013, le groupe a confirmé son accès à la liquidité dans cette devise en empruntant à deux reprises 250 millions de livres sterling à 5 puis 3 ans.

Sur le segment des financements structurés, RCI Banque a procédé au placement public d'une titrisation adossée à des crédits clientèle en France pour 644 M€, et renouvelé une titrisation privée de créances concessionnaires en Allemagne.

Hors d'Europe, la filiale marocaine a réalisé sa première émission au mois de février et a confirmé son accès aux financements de marché par une seconde émission au mois de juin. Les entités du groupe en Argentine, au Brésil et en Corée du Sud ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques.

Après avoir lancé en 2012 et 2013, en France et en Allemagne, une offre de livrets d'épargne et de comptes à terme à destination du grand public, le groupe a poursuivi le développement des activités d'épargne en lançant une activité de collecte de dépôts en Autriche. A fin décembre, le total de dépôts de particuliers s'élevait à plus de 6,5 Md€ (5,1 Md€ de dépôts à vue et 1,4 Md€ de dépôts à terme), en hausse de plus de 50% au cours des 12 derniers mois.

Ces ressources auxquelles s'ajoutent 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées (périmètre Europe), 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA), et un montant de cash disponible de 96 M€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant plus de 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2014 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

Participation de RCI Banque à l'AQR

RCI Banque a fait partie des 130 établissements bancaires sélectionnés par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la réalisation du Comprehensive Assessment dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique. L'ensemble des résultats par établissement a été publié par la BCE le 26 Octobre 2014.

Dans le cadre de la revue qualitative des actifs, aucun ajustement significatif de ses fonds propres prudentiels n'a été demandé à RCI Banque.

Dans un scénario fortement stressé tel que défini par le régulateur européen, les fonds propres prudentiels de RCI Banque sont restés très supérieurs au niveau requis, avec un ratio de Common Equity Tiers 1 (CET1) s'élevant à 9,08%, à comparer au seuil imposé de 4% en 2014.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Encours productif moyen	18 717	6 698		25 415
Produit net bancaire	943	188	79	1 210
Résultat brut d'exploitation	625	151	11	787
Résultat d'exploitation	529	138	11	678
Résultat avant impôts	530	138	6	674

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Encours productif moyen	17 721	6 498		24 219
Produit net bancaire	974	192	55	1 221
Résultat brut d'exploitation	674	156	8	838
Résultat d'exploitation	589	139	8	736
Résultat avant impôts	595	138	11	744

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 Segmentation géographique

L'information sur la contribution aux résultats financiers et commerciaux des principales zones géographiques est présentée dans le tableau 'Activité du groupe' annexé au présent document.

Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2014		12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	36	42	3	38
Instruments dérivés de taux				22
Instruments dérivés de change	36	39	3	15
Autres instruments dérivés		3		1
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	262	47	200	92
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	248	32	187	85
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	14	15	13	7
Total des instruments dérivés	298	89	203	130

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2012	(13)	(9)	(4)	
Variation de juste valeur en capitaux propres	4			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	13			
Solde au 31 décembre 2013	4		4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(3)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	2			
Solde au 31 décembre 2014	3	(1)	4	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2014
Couverture du risque de change				
<u>Opérations de change à terme</u>				
Ventes	1 765			1 765
Achats	1 777			1 777
<u>Opérations de change au comptant</u>				
Prêts	112			112
Emprunts	112			112
<u>Opérations de swap de devises</u>				
Prêts	94	1 241		1 335
Emprunts	117	1 172		1 289
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs	5 820	5 579	350	11 749
Emprunteurs	5 820	5 579	350	11 749

(*) Dont entreprises liées

92

En millions d'euros	Inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2013
Couverture du risque de change				
<u>Opérations de change à terme</u>				
Ventes	1 465			1 465
Achats	1 453			1 453
<u>Opérations de change au comptant</u>				
Prêts	53			53
Emprunts	53			53
<u>Opérations de swap de devises</u>				
Prêts	332	1 060		1 392
Emprunts	335	1 124		1 459
Couverture du risque de taux				
<u>Opérations de swap de taux</u>				
Prêteurs	2 941	6 356		9 297
Emprunteurs	2 941	6 356		9 297

Note 3 : Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Actifs financiers disponibles à la vente	743	77
Effets publics et valeurs assimilées	455	37
Titres à revenus variables	118	8
Obligations et autres titres à revenus fixes	170	32
Autres actifs financiers	13	57
Participations dans les sociétés non consolidées	13	57
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	756	134

Note 4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances à vue sur les établissements de crédit	615	677
Comptes ordinaires débiteurs	586	659
Prêts au jour le jour	27	17
Créances rattachées	2	1
Créances à terme sur les établissements de crédit	135	483
Comptes et prêts à terme	128	473
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	3	8
Créances douteuses		1
Créances rattachées	4	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	750	1 160

(*) Dont entreprises liées

114

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 479 millions d'euros à fin 2014 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

Note 5 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Prêts et créances sur la clientèle	28 398	26 328
Opérations avec la clientèle	22 325	20 104
Opérations de location financière	6 073	6 224
Opérations de location opérationnelle	309	195
Total opérations avec la clientèle et assimilées	28 707	26 523

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptible à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 24,9 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances sur la clientèle	22 951	20 802
Affacturage	509	487
Autres créances commerciales	1	87
Autres crédits à la clientèle	21 387	19 132
Comptes ordinaires débiteurs	319	302
Créances douteuses et compromises	735	794
Créances rattachées sur clientèle	38	57
Autres crédits à la clientèle	27	40
Comptes ordinaires débiteurs	2	
Créances douteuses et compromises	9	17
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	(76)	(136)
Etalement des frais de dossiers et divers	(72)	(96)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(412)	(372)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	408	332
Dépréciation des créances sur la clientèle	(588)	(619)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(166)	(165)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(397)	(432)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(25)	(22)
Total net des créances sur la clientèle	22 325	20 104

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

5.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances sur opérations de location financière	6 208	6 378
Crédit-bail et location longue durée	6 085	6 244
Créances douteuses et compromises	123	134
Créances rattachées sur opérations de location financière	7	8
Crédit-bail et location longue durée	5	5
Créances douteuses et compromises	2	3
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(39)	(49)
Etalement des frais de dossiers et divers	(16)	(18)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(102)	(117)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	79	86
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(103)	(113)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(10)	(10)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(89)	(98)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(4)	(5)
Total net des créances sur opérations de location financière	6 073	6 224

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Location financière - Investissement net	3 058	3 116	2	6 176
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	209	178		387
Location financière - Investissement brut	3 267	3 294	2	6 563
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 451	1 406	1	2 858
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 009</i>	<i>806</i>	<i>1</i>	<i>1 816</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 257	2 487	2	4 746

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Location financière - Investissement net	3 100	3 233	4	6 337
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	225	164		389
Location financière - Investissement brut	3 325	3 397	4	6 726
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 433	1 461	2	2 896
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>841</i>	<i>609</i>	<i>2</i>	<i>1 452</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 485	2 789	2	5 276

5.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Immobilisations données en location	308	195
Valeur brute des immobilisations données en location	346	220
Amortissements sur immobilisations données en location	(38)	(25)
Créances sur opérations de location opérationnelle	4	3
Créances rattachées	1	1
Créances saines	3	1
Créances douteuses et compromises		1
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(3)	(3)
Dépréciation des contrats douteux et compromis		(1)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(3)	(2)
Total net des opérations de location opérationnelle	309	195

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Inférieur à 1 an	26	21
De 1 an à 5 ans	65	26
Supérieur à 5 ans		1
Total	91	48

5.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 32 686 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2014	dont non dépréciées (1)	12/2013	dont non dépréciées (1)
Total des créances échues	840	416	518	15
Depuis 0 à 3 mois	455	416	82	15
Depuis 3 à 6 mois	44		61	
Depuis 6 mois à 1 an	27		36	
Depuis plus de 1 an	314		339	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 469 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 655 millions d'euros au 31 décembre 2013.

5.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 912 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 569 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il est provisionné à hauteur de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

Note 6 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2014
Valeur brute	20 932	8 090	379	29 401
Créances saines	20 428	7 727	377	28 532
Créances douteuses	178	324	1	503
Créances compromises	326	39	1	366
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,41%</i>	<i>4,49%</i>	<i>0,53%</i>	<i>2,96%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(444)	(153)	(1)	(598)
Dépréciation créances saines	(59)	(53)		(112)
Dépréciation créances douteuses	(106)	(61)		(167)
Dépréciation créances compromises	(279)	(39)	(1)	(319)
Dépréciation collective sectorielle	(37)	(59)		(96)
Dépréciation des créances	(6)	(59)		(65)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes (*)	20 451	7 878	378	28 707

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

241 585 273 1 099

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2013
Valeur brute	19 036	7 787	435	27 258
Créances saines	18 496	7 379	434	26 309
Créances douteuses	155	368		523
Créances compromises	385	40	1	426
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,84%</i>	<i>5,24%</i>	<i>0,23%</i>	<i>3,48%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(484)	(157)	(1)	(642)
Dépréciation créances saines	(58)	(53)		(111)
Dépréciation créances douteuses	(95)	(64)		(159)
Dépréciation créances compromises	(331)	(40)	(1)	(372)
Dépréciation collective sectorielle	(39)	(54)		(93)
Dépréciation des créances	(8)	(54)		(62)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes (*)	18 513	7 576	434	26 523
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>163</i>	<i>473</i>	<i>249</i>	<i>885</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement l'Argentine et dans une moindre mesure le Brésil, le Maroc et la Roumanie.

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Créances d'impôts et taxes fiscales	239	214
Créances d'impôts courants	37	46
Créances d'impôts différés	105	86
Créances fiscales hors impôts courants	97	82
Comptes de régularisation et actifs divers	635	618
Autres débiteurs divers	201	231
Comptes de régularisation actif	29	33
Valeurs reçues à l'encaissement	295	261
Part des réassureurs dans les provisions techniques	110	93
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	874	832
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>153</i>	<i>174</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	93	80
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	24	19
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(7)	(6)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	110	93

Note 8 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2014		12/2013	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
NR Finance Mexico SA de CV				3
RCI Financial Services,s.r.o.				3
RN SF B.V.	33	(6)		
Orfin Finansman Anonim Sirketi	17	1	15	1
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	50	(5)	15	7

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Valeur nette des immobilisations incorporelles	4	3
Valeur brute	34	32
Amortissements et provisions	(30)	(29)
Valeur nette des immobilisations corporelles	24	25
Valeur brute	114	112
Amortissements et provisions	(90)	(87)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	28	28

Note 10 : Ecart d'acquisition

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Allemagne	12	12
Royaume-Uni	40	37
Italie	9	9
Argentine	4	5
Corée du Sud	19	18
République tchèque	6	6
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	90	87

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2014.

Pour rappel, le goodwill de la Hongrie est entièrement déprécié depuis 2008. En 2013, un goodwill de 6.4 M€ a été enregistré au titre de la signature d'un nouvel accord de partenariat avec Unicredit ayant permis la prise de contrôle de la société RCI Financial Services s.r.o, en République Tchèque, par RCI Banque S.A.

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**11.1 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation**

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	20 720	18 597
Dettes envers les établissements de crédit	2 650	3 062
Dettes envers la clientèle	7 304	5 136
Dettes représentées par un titre	10 766	10 399
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	5 871	5 928
Dettes envers les établissements de crédit	10	165
Dettes représentées par un titre	5 861	5 763
Total des dettes financières	26 591	24 525

11.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes à vue envers les établissements de crédit	125	229
Comptes ordinaires créditeurs	47	130
Autres sommes dues	78	99
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 535	2 998
Comptes et emprunts à terme	2 396	2 847
Dettes rattachées	139	151
Total des dettes envers les établissements de crédit	2 660	3 227

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable des créances apportées en garantie à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) par RCI Banque est nulle au 31 décembre 2014, suite à la main levée de ces créances. Il n'y a plus de refinancement SFEF (celui-ci s'élevait à 210 M€ au 31 décembre 2013).

Le solde du financement accordé par la Banque Centrale Européenne (BCE) en contrepartie des créances mobilisées s'élève à 550 M€ à fin décembre 2014 (nul à fin décembre 2013). Il est présenté dans le poste « Banques Centrales » au passif.

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2014 à 2 850 M€, soit 398 M€ en créances privées, et 2 452 M€ en titres ds véhicules de titrisations.

11.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Comptes créditeurs de la clientèle	7 280	5 114
Comptes ordinaires créditeurs	75	58
Comptes créditeurs à terme	671	723
Comptes d'épargne - Livret Ordinaire	5 102	3 549
Dépôts à terme de la clientèle	1 432	784
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	24	22
Autres sommes dues à la clientèle	17	20
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	6	
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	2
Total des dettes envers la clientèle (*)	7 304	5 136
<i>(*) Dont entreprises liées (1)</i>	<i>677</i>	<i>717</i>

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 550 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne et en avril 2014 en Autriche, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

11.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Titres de créances négociables (1)	952	802
Certificats de dépôt	797	589
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	111	184
BMTN et assimilés	10	
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	34	29
Autres dettes représentées par un titre (2)	3 636	3 605
Autres dettes représentées par un titre	3 635	3 602
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	3
Emprunts obligataires et assimilés	12 039	11 755
Emprunts obligataires	11 784	11 490
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	255	265
Total des dettes représentées par un titre (*)	16 627	16 162
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>203</i>	<i>203</i>

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., CFI RCI Brasil S.A. et Diac S.A..
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac S.A.), italienne (RCI Banque Succursale Italiana), allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) et anglaise (RCI Financial Services Ltd).

11.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	12/2014			12/2013		
	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
Dettes sur les établissements de crédit	1 011	1 649	2 660	1 089	2 138	3 227
Dettes envers la clientèle	5 728	1 576	7 304	4 134	1 002	5 136
Titres de créances négociables	452	500	952	407	395	802
Autres dettes représentées par un titre	3 063	572	3 635	3 393	212	3 605
Emprunts obligataires	2 409	9 631	12 040	1 340	10 415	11 755
Total de l'endettement par taux	12 663	13 928	26 591	10 363	14 162	24 525

11.6 - Ventilation des dettes par échéance

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

Note 12 : Titrisation

En millions d'euros	TITRISATION - Opérations publiques							
	France					Italie	Allemagne	
Pays								
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Warehouse Italy SRL	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1
Date de début	mai 2012	juin 2012	novembre 2012	octobre 2014	juillet 2013	juin 2012	mars 2014	décembre 2013
Maturité légale des fonds	août 2030	septembre 2021	février 2024	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2029	mars 2031	décembre 2024
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	867 M€	826 M€	700 M€	1 020 M€	777 M€	674 M€	977 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,1%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%	Cash reserve pour 2% Sur-collatéralisation en créances de 14,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12%
Créances cédées au 31/12/14	447 M€	97 M€	379 M€	671 M€	054 M€	511 M€	946 M€	904 M€
Titres émis au 31/12/14 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A notation : AAA 377 M€	Class A notation : AAA 4 M€	Class A notation : AAA 285 M€	Class A notation : AAA 600 M€	Class A notation : AAA 750 M€	Class A notation : AAA 433 M€	Class A notation : AAA 870 M€	Class A notation : AAA 800 M€
				Class B notation : A+ 44 M€			Class B Non noté 76 M€	Class B notation : A 57 M€
	Class B Non noté 68 M€	Class B Non noté 102 M€	Class B Non noté 109 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 137 M€		Class C Non noté 52 M€
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché

En 2014, le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques en France et en Allemagne, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc. Certaines ont été souscrites par RCI Banque SA et permettent ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la BCE.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par conduit. Ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus. Ont été titrisées des créances à la clientèle au Royaume-Uni et en Italie ainsi que des créances leasing et des créances concessionnaires en Allemagne.

Au 31 décembre 2014, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations par conduit est de 1 931M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 711 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 7 724 M€ au 31 décembre 2014 (7 680M€ au 31 décembre 2013), soit :

- pour les titrisation placées sur le marché : 2 052M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 2 958M€
- pour les titrisations privées : 2 714M€

La juste valeur de ces créances est de 7 901 M€ au 31 décembre 2014.

Un passif de 3 636 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 670 M€ au 31 décembre 2014.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes d'impôts et taxes fiscales	445	451
Dettes d'impôts courants	74	76
Dettes d'impôts différés	339	329
Dettes fiscales hors impôts courants	32	46
Comptes de régularisation et passifs divers	1 104	917
Dettes sociales	38	58
Autres créditeurs divers	875	676
Comptes de régularisation passif	186	176
Comptes d'encaissement	5	7
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	1 549	1 368
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>187</i>	<i>64</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

Note 14 : Provisions

En millions d'euros	12/2013	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2014
			Utilis ées	Non Utilis ées		
Provisions sur opérations bancaires	214	197	(55)	(86)		270
Provisions pour risques de litiges	4	43	(27)			20
Autres provisions, y compris provisions techniques d'assurance	210	154	(28)	(86)		250
Provisions sur opérations non bancaires	84	26	(14)	(6)	8	98
Provisions pour engagements de retraite et ass.	34	4	(4)		7	41
Provisions pour restructurations	5		(1)			4
Provisions pour risques fiscaux et litiges	41	20	(8)	(3)		50
Autres provisions	4	2	(1)	(3)	1	3
Total des provisions	298	223	(69)	(92)	8	368

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructurations à fin décembre 2014 concernent principalement l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 227 M€ à fin décembre 2014.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 13 M€ à fin décembre 2014 dont 1ME au titre de l'audit fiscal sur la TVA et 12 ME au titre des frais de dossiers abusifs suite à la décision de la Cour Suprême allemande ainsi que celle de la filiale hongroise (RCI ZRT) qui s'élève à 5 M€ suite à une loi à effet rétroactif sur les contrats en devises.

La variation des provisions techniques relatives aux contrats émis par les captives d'assurance s'analysent ainsi :

Variation de la provision technique d'assurance

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	183	151
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance	62	46
Prestations payées	(18)	(14)
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	227	183

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et au recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune récession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Montant de la provision sociétés françaises	32	28
Montant de la provision sociétés étrangères	9	6
Total de la provision pour engagements de retraite	41	34

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2014	12/2013
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,26%	2,16%
Taux d'actualisation financière	1,89%	3,19%
Taux de départ	5,83%	4,25%

Filiales avec fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	UK		Suisse		Pays Bas	
	12/2014	12/2013	12/2014	12/2013	12/2014	12/2013
Duration moyenne	27 ans	27 ans	17 ans	11 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,00%	3,35%	1,00%	1,00%	1,25%	1,25%
Taux d'actualisation	3,80%	4,75%	1,50%	2,00%	2,60%	3,20%
Taux de rendement REEL des actifs de couverture	12,10%	6,80%	2,00%	1,40%	2,60%	3,20%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A) - (B) - (C)
Solde à l'ouverture de la période	67	33		34
Coût des services rendus de la période	3			3
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	5	1		4
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(2)			(2)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	11			11
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		3		(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	1			1
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	10	3		7
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(4)	(1)		(3)
Effet des variations de cours de change	2	(2)		
Solde à la clôture de l'exercice	80	38		42

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2014		12/2013	
	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif
Actions	9		8	
Obligations	25		21	
Autres	4		4	
Total	38		33	

Note 15 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2013	Dotations	Reprises		Autres variations (*)	12/2014
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	735	339	(250)	(131)	4	697
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	642	321	(245)	(124)	6	600
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	93	17	(5)	(7)	(2)	96
Opérations sur titres		1				1
Provisions sur opérations non bancaires	4	1				5
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	4	1				5
Provisions sur opérations bancaires	4	43	(27)			20
	4	43	(27)			20
Total couverture des risques de contreparties	743	383	(277)	(131)	4	722

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

Note 16 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Dettes évaluées au coût amorti	251	251
Emprunts subordonnés	250	250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	1	1
Dettes évaluées à la juste valeur	10	10
Titres participatifs	10	10
Total des dettes subordonnées	261	261

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 millions d'euros mise en place en 2005 a les caractéristiques suivantes :

- d'une durée de 10 ans (remboursement in fine le 07/04/2015),
- en devise Euro,
- au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,90.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

Note 17 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Actifs financiers	8 570	9 762	11 589	281	30 202
Instruments dérivés	41	21	214	22	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	125	399	101	132	757
Prêts et créances sur les établissements de crédit	685	5	60		750
Prêts et créances sur la clientèle	7 719	9 337	11 214	127	28 397
Passifs financiers	8 455	3 679	13 728	1 079	26 941
Instruments dérivés	17	38	34		89
Dettes envers les établissements de crédit	874	709	1 077		2 660
Dettes envers la clientèle	5 345	394	1 015	550	7 304
Dettes représentées par un titre	2 219	2 287	11 602	519	16 627
Dettes subordonnées		251		10	261

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Actifs financiers	8 205	8 823	10 637	160	27 825
Instruments dérivés	8	19	176		203
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	12	15	49	58	134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 152	7	1		1 160
Prêts et créances sur la clientèle	7 033	8 782	10 411	102	26 328
Passifs financiers	6 561	4 811	12 984	560	24 916
Instruments dérivés	21	10	99		130
Dettes envers les établissements de crédit	1 132	1 131	964		3 227
Dettes envers la clientèle	3 777	165	644	550	5 136
Dettes représentées par un titre	1 630	3 505	11 027		16 162
Dettes subordonnées	1		250	10	261

Note 18 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Passifs financiers	8 399	4 087	14 415	1 112	28 013
Instruments dérivés	13	27	25		65
Dettes envers les établissements de crédit	848	596	1 077		2 521
Dettes envers la clientèle	5 339	394	1 015	550	7 298
Dettes représentées par un titre	1 930	2 176	11 587	519	16 212
Dettes subordonnées		250		9	259
Intérêts futurs à payer	269	644	711	34	1 658
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	1 653				1 653
Total flux futurs contractuels par échéance	10 052	4 087	14 415	1 112	29 666

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2013
Passifs financiers	6 592	5 070	13 915	603	26 180
Instruments dérivés	23	5	42	37	107
Dettes envers les établissements de crédit	1 101	1 009	964		3 074
Dettes envers la clientèle	3 774	165	644	550	5 133
Dettes représentées par un titre	1 439	3 386	11 021		15 846
Dettes subordonnées			250	9	259
Intérêts futurs à payer	255	505	994	7	1 761
Engagements de financements et garanties donnés - clientèle	1 576				1 576
Total flux futurs contractuels par échéance	8 168	5 070	13 915	603	27 756

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

Note 19 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros 12/2014	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	30 203	743	1 048	28 542	30 333	130
Instruments dérivés	298		298		298	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	757	743		14	757	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	750		750		750	
Prêts et créances sur la clientèle	28 398			28 528	28 528	130
Passifs financiers	26 941	10	27 256		27 266	(325)
Instruments dérivés	89		89		89	
Dettes envers les établissements de crédit	2 660		2 688		2 688	(28)
Dettes envers la clientèle	7 304		7 304		7 304	
Dettes représentées par un titre	16 627		16 924		16 924	(297)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

La baisse de – 44 M€ par rapport à décembre 2013 s'explique pour l'essentiel par la consolidation de RN SF BV en mai 2014, ce qui justifie l'essentiel de la variation du poste : « Participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

En millions d'euros 12/2013	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	27 825	77	1 363	26 481	27 921	96
Instruments dérivés	203		203		203	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	134	77		57	134	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 160		1 160		1 160	
Prêts et créances sur la clientèle	26 328			26 424	26 424	96
Passifs financiers	24 916	10	25 269		25 279	(363)
Instruments dérivés	130		130		130	
Dettes envers les établissements de crédit	3 227		3 268		3 268	(41)
Dettes envers la clientèle	5 136		5 136		5 136	
Dettes représentées par un titre	16 162		16 484		16 484	(322)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 20 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2014

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	298		298	66			233
Créances de financement Réseau (1)	1 121		1 121		724		397
Total	1 419		1 419	66	724		630

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	89		89	66			23
Autres contrats							
Total	89		89	66			23

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 521 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 600 M€ aux concessionnaires financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 205 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2013

ACTIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	203		203	81			122
Créances de financement Réseau (1)	1 232		1 232		669		563
Total	1 435		1 435	81	669		685

PASSIF	Valeur Brute comptable (avant compensation)	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Dérivés	130		130	81			49
Autres contrats							
Total	130		130	81			49

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 423 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 809 M€ aux concessionnaires hors groupe financées par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 246 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

Note 21 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Engagements de financement	1 645	1 486
Engagements en faveur de la clientèle	1 645	1 486
Engagements de garantie	64	157
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	34	67
Engagements d'ordre de la clientèle	30	90
Total des engagements donnés (*)	1 709	1 643

(*) Dont entreprises liées

11

12

Note 22 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Engagements de financement	4 812	4 669
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 812	4 668
Engagements reçus de la clientèle		1
Engagements de garantie	8 051	8 192
Engagements reçus d'établissements de crédit	146	212
Engagements reçus de la clientèle	4 676	4 788
Engagements de reprise reçus	3 229	3 192
Total des engagements reçus (*)	12 863	12 861
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 476</i>	<i>2 103</i>

RCI Banque dispose au 31 décembre 2014 de 4 803 millions d'euros de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 874 millions d'euros de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décôtes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 23 : Exposition au risque de change

En millions d'euros 12/2014	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurell
Position en USD	1 006			(1 006)			
Position en GBP		(898)	1 027		129		129
Position en CHF		(115)	118		3		3
Position en CZK		(12)	30		18		18
Position en ARS	14				14		14
Position en BRL	121				121		121
Position en PLN		(190)	203		13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	162				162		162
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK		(71)	71				
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK		(40)	40				
Position en NOK	55			(55)			
Position en AUD	125			(125)			
Position en RUB		(45)	45				
Position en SGD	30			(30)			
Expositions totales	1 562	(1 371)	1 534	(1 216)	509		509

En millions d'euros 12/2013	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurell
Position en USD	1 419			(1 419)			
Position en GBP		(875)	995		120		120
Position en CHF		(7)	10		3		3
Position en CZK	12		6		18		18
Position en ARS	15				15		15
Position en BRL	120				120		120
Position en PLN		(81)	94		13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	148				148		148
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK		(44)	44				
Position en TRY	16				16		16
Position en SEK		(23)	23				
Position en NOK	60			(60)			
Position en AUD	120			(120)			
Position en SGD	28			(28)			
Expositions totales	1 970	(1 030)	1 172	(1 627)	485		485

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

La position de change monétaire consolidée s'est maintenue tout l'exercice en dessous de la limite imposée par le Groupe Renault de 11M€. Par conséquent, la sensibilité du résultat à une variation des taux de change n'est pas significative.

Note 24 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Intérêts et produits assimilés	2 252	2 228
Opérations avec les établissements de crédit	27	20
Opérations avec la clientèle	1 630	1 563
Opérations de location financière	496	535
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	98	109
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	1	1
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(338)	(303)
Opérations avec la clientèle	(271)	(231)
Opérations de location financière	(67)	(72)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 914	1 925
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>560</i>	<i>538</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 25 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Opérations avec les établissements de crédit	(224)	(281)
Opérations avec la clientèle	(103)	(70)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(15)	(37)
Charges sur dettes représentées par un titre	(598)	(587)
Autres intérêts et charges assimilés	(21)	(25)
Total des intérêts et charges assimilés (*)	(962)	(1 001)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(33)</i>	<i>(35)</i>

Note 26 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers	(4)	
Gains et pertes nets sur opérations de change	(38)	(20)
Gains et pertes nets sur actifs financiers non dérivés de transaction	1	
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	28	18
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	115	(202)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(109)	205
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	(4)	0

Les gains (ou pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de – 3,3 M€ au 31 décembre 2014 se décomposant en un produit de + 0,2 M€ au titre de la DVA et une charge de – 3,5 M€ au titre de la CVA.

Note 27 : Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Autres actifs financiers	2	3
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	3	3
Variation des provisions pour dépréciation	(1)	
Ecart de première consolidation		13
Ecart de première consolidation		13
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres (*)	2	16

(*) Dont entreprises liées

(1)

L'écart de première consolidation était de 13 M€ au 31 décembre 2013, dont 12 M€ suite à l'entrée de OOO RN Finance RUS (Russie) dans le périmètre de consolidation.

Note 28 : Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Autres produits d'exploitation bancaire	791	700
Prestations accessoires aux contrats de financement	300	296
Produits des activités de services	339	288
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	62	54
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	<i>3</i>	<i>5</i>
Opérations de location opérationnelle	44	33
Autres produits d'exploitation bancaire	46	29
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	<i>18</i>	<i>4</i>
Autres charges d'exploitation bancaire	(558)	(450)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(134)	(141)
Coûts des activités de services	(167)	(144)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(53)	(46)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	<i>(3)</i>	<i>(2)</i>
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(84)	(74)
Opérations de location opérationnelle	(26)	(21)
Autres charges d'exploitation bancaire	(94)	(24)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	<i>(13)</i>	<i>(3)</i>
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	16	22
Autres produits d'exploitation non bancaire	32	34
Autres charges d'exploitation non bancaire	(16)	(12)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	249	272
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(8)</i>	<i>(8)</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Les autres charges d'exploitation bancaires comprennent notamment 52 millions d'euros suite à la décision de la Cour Suprême allemande jugeant les frais de dossiers abusifs (avec rétroactivité depuis 2004).

Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Primes brutes émises	197	158
Variation des provisions techniques	(42)	(31)
Sinistres payés	(18)	(14)
Autres charges des prestations des contrats	(2)	(1)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	7	6
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(10)	(9)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	132	109

Note 29 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Frais de personnel	(221)	(218)
Rémunération du personnel	(149)	(145)
Charges de retraites et assimilées	(14)	(15)
Autres charges sociales	(49)	(48)
Autres charges de personnel	(9)	(10)
Autres frais administratifs	(196)	(158)
Impôts et taxes hors IS	(24)	(26)
Loyers	(11)	(14)
Autres frais administratifs	(161)	(118)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(417)	(376)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>

Effectif moyen en nombre	12/2014	12/2013
Financements et services en France	1 305	1 321
Financements et services à l'étranger	1 545	1 523
	2 850	2 844

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes IFRS applicables à RCI Banque, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est classée en « Impôts et taxes hors IS ».

Les autres frais administratifs comprennent notamment un paiement de 17 millions d'euros suite à un redressement fiscal sur la TVA de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland).

Note 30 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Coût du risque sur financement clientèle	(94)	(81)
Dotations pour dépréciation	(235)	(193)
Reprises de dépréciation	274	245
Pertes sur créances irrécouvrables	(157)	(150)
Récupérations sur créances amorties	24	17
Coût du risque sur financement des Réseaux	(13)	(17)
Dotations pour dépréciation	(92)	(118)
Reprises de dépréciation	91	119
Pertes sur créances irrécouvrables	(13)	(20)
Récupérations sur créances amorties	1	2
Coût du risque sur autres activités	(2)	(4)
Variation de la provision pour risques pays		(3)
Variation des dépréciations des autres créances	(2)	(1)
Total du coût du risque	(109)	(102)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 31 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2014	12/2013
Impôts exigibles	(228)	(218)
Impôts courants sur les bénéfices	(228)	(218)
Impôts différés	10	(20)
Impôts différés	10	(20)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(218)	(238)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2014	12/2013
ID sur dépréciations	56	66
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	14	15
ID sur déficits reportables	78	85
ID sur autres actifs et passifs	24	(21)
ID sur opérations de location	(399)	(382)
ID sur immobilisations	(1)	
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(6)
Total des impôts différés nets au bilan	(234)	(243)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2014	12/2013
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	38,00%	38,00%
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	0,53%	1,69%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-7,87%	-9,38%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	-0,02%	0,01%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	0,33%	-0,73%
Autres impacts	2,27%	2,45%
Taux effectif d'impôt	33,24%	32,04%

Les entités françaises Diac S.A. et Diac Location S.A. sont soumises à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10.7%, ce qui porte leur taux d'imposition sur les bénéfices à 38%.

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2014 des capitaux propres			Var. 2013 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(1)		(1)	34	(13)	21
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(7)	2	(5)	3	(1)	2
Différences de conversion	16		16	(82)		(82)

Note 32 : Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2014 n'est intervenu entre la date de clôture et le 4 février 2015, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenu par	2014	2013
SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.						
Succursales de RCI Banque :						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce **	Pologne					
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100				100 100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60				60 60
Courtage S.A.	Argentine	95				95 95
RCI Financial Services SA	Belgique	100				100 100
AUTOFIN	Belgique	100				100 100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92	-			99,92 99,92
Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	Brésil	-	100	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento Renault do Brasil		60,11 60,11
Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Brésil	60,11				60,11 60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100				100 100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100				100 100
Overlease S.A.	Espagne	100				100 100
Diac S.A.	France	100				100 100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.		100 100
RCI ZRT	Hongrie	100				100 100
ES Mobility SRL	Italie	100				100 100
RCI Services Ltd	Malte	100				100 100
RCI Insurance Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Life Ltd	Malte		100	RCI Services Ltd		100 100
RCI Finance Maroc	Maroc	100				100 100
RDFM**	Maroc		100	RCI Finance Maroc		100 100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100				100 100
RCI Leasing Polska	Pologne	100				100 100
RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Portugal	100				100 100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA		100 100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100				100 100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50				50 50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100				100 100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania		100 100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100				100 100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100				100 100
OOO RN FINANCE RUS**	Russie	100				100 100
RCI Finance S.A.	Suisse	100				100 100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master*	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT Cars Alliance Auto Loans Germany V2013-1**	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT Cars Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance DFP Germany 2014*	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
FCT CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1*	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France**	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Warehouse Italy SRL	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Funding Italy SRL	Italie			RCI Banque Succursale Italiana		
SPV Cars Alliance Auto Loans UK	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :						
RN SF B.V.*	Pays-Bas	50				50
BARN B.V.*	Pays-Bas		60	RN SF B.V.*		30
RN Bank*	Russie		100	BARN B.V.*		30
Orfin Finansman Anonim Sirketi**	Turquie	50				50
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	AUTOFIN		50,10 50,10

* Entités entrées dans le périmètre en 2014 - ** Entités entrées dans le périmètre en 2013

B) Informations sur les implantations et activités

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITES

En millions d'euros - 31/12/2014

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (1)	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôt	Montant des impôts sur les bénéfices	Subventions publiques reçues
Allemagne	RCIBanque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	322	91	33	(9)	
	RCIVersicherungs Service GmbH	Service					
Argentine	RCIBanque Sucursal Argentina	Financement	38	56	46	(16)	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement					
	Courtage S.A.	Service					
Autriche	RCIBanque SA Niederlassung Osterreich	Financement	38	12	4	(1)	
Belgique	RCIFinancial Services SA	Financement	24	10	7	(2)	
	AUTOFIN	Financement					
	Renault Credit Car	Financement					
Brésil	Administradora De Consorcio RCI Brasil Lda.	Financement	140	163	100	(33)	
	Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	Financement					
	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Financement					
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service					
Corée du Sud	RCIFinancial Service Korea Co, Ltd	Financement	84	53	41	(9)	
Espagne	RCIBanque S.A. Sucursales en Espana	Financement	159	71	45	(11)	
	Overlease S.A.	Financement					
France	RCIBANQUE SA	Financement	1236	399	179	(78)	
	Diac Location S.A.	Financement					
Hongrie	RCIZRT	Financement	5	1	(4)	1	
Irlande	RCIBanque branch Ireland	Financement	19	4	1	(0)	
Italie	RCIBanque Succursale italiana	Financement	184	71	24	(23)	
	ES MOBILITY SRL	Financement					
Malte	RCISERVICES LTD	Holding	12	74	71	(4)	
	RCIInsurance Ltd	Service					
	RCILife Ltd	Service					
Maroc	RCIFinance Maroc	Financement	27	18	7	(3)	
	RDFM	Service					
Pays-Bas	RCIFinancial Services B.V.	Financement	36	12	3	(1)	
Pologne	RCIBanque Spolka Akcyjna Oddzial w Polsce	Financement	51	17	13	(3)	
	RCILEasing Polska	Financement					
Portugal	RCIBanque Sucursal Portugal	Financement	35	10	6	(2)	
	RCIGEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Financement					
	RCIGEST SEGUROS - Mediadores de Seguros, Lda	Service					
R. Tchèque	RCIFinance CZ s.r.o.	Financement	20	10	8	(2)	
	RCIFinancial Services s.r.o.	Financement					
Roumanie	RCIFinantare Romania	Financement	63	12	9	(1)	
	RCIBroker De Asigurare S.R.L.	Service					
	RCILEasing Romania IFN S.A.	Financement					
Royaume-Uni	RCIFinancial Services Ltd	Financement	208	91	64	(15)	
Russie	OOORN FINANCE RUS	Financement	229	10	3	(2)	
	RN SF B.V.	Financement					
Slovenie	RCIBanque S.A. Bancna Podružnica Ljubljana	Financement	21	2	(1)	0	
Suède	Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCIBanque S.A. Frankrike	Financement	13	5	3	(1)	
Suisse	RCIFinance S.A.	Financement	36	18	11	(3)	
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	45		1		
TOTAL			3 043	1 210	674	(218)	

(1) Equivalent temps plein

C) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations relatives aux sociétés du groupe RCI Banque ayant des intérêts minoritaires significatifs, ainsi qu'aux co-entreprises significatives, avant élimination intra-groupe :

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

En millions d'euros - 31/12/2014 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera	Cia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	10	15
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0	13
Prêts et créances aux établissement de crédit	13	10	96
Encours nets de crédit et de location financière	198	315	2 355
Autres Actifs	2	18	237
Total Actif	213	343	2 688
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	135	36	2 297
Autres Passifs	14	64	61
Situation nette	64	244	330
Total Passif	213	343	2 688
Produit Net Bancaire	39	50	105
Résultat net	20	25	37
Autres éléments du résultat global	(0)		10
Résultat global	20	25	47
Flux de trésorerie des opérations d' exploitation	(11)	(7)	36
Flux de trésorerie liés aux financements			32
Flux de trésorerie liés aux investissements			1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11)	(7)	68

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ces deux entités brésiliennes, CAM RCI Brasil et CFI RCI Brasil est classé en "Autres dettes" pour un montant de 175 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 179 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 28 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 25 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros - 31/12/2013 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera	Cia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	11	17
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0	11
Prêts et créances aux établissements de crédit	4	3	170
Encours nets de crédit et de location financière	325	394	2 307
Autres Actifs	2	13	217
Total Actif	331	410	2 693
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	266	139	2 322
Autres Passifs	14	54	53
Situation nette	51	217	318
Total Passif	331	410	2 693
Produit Net Bancaire	41	54	103
Résultat net	20	28	41
Autres éléments du résultat global	1		6
Résultat global	21	28	47
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	1	(2)	(102)
Flux de trésorerie liés aux financements			27
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1	(2)	(75)

D) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2014	RN Bank	Orfin Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	30,00%	50,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(6)	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	33	17
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0
Prêts et créances aux établissement de crédit	151	49
Encours nets de crédit et de location financière	354	429
Autres Actifs	28	8
Total Actif	533	487
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	410	446
Autres Passifs	13	6
Situation nette	110	34
Total Passif	533	487
Produit Net Bancaire	23	7
Résultat net	15	2
Autres éléments du résultat global		
Résultat global	15	2
Flux de trésorerie des opérations d' exploitation	(15)	(8)
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(8)

En millions d'euros - 31/12/2013	RN Bank	Orfin Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%
Part dans les entreprises associées et co-entreprises	30,00%	50,00%
Nature	Filiale	
Méthode de consolidation	Non consolidée	
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises		
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises		
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	0	0
Prêts et créances aux établissements de crédit		31
Encours nets de crédit et de location financière		269
Autres Actifs		5
Total Actif		304
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre		267
Autres Passifs		5
Situation nette		32
Total Passif		304
Produit Net Bancaire		7
Résultat net		2
Autres éléments du résultat global		
Résultat global		2
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		

E) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : ACTIVITE DU GROUPE

En millions d'euros	Année	Encours nets à fin décembre (1)	Dont réseaux à fin
Europe	2 014	23 612	7 090
	2 013	21 395	6 475
dont Allemagne	2 014	4 229	1 124
	2 013	3 710	992
dont Espagne	2 014	2 016	476
	2 013	1 673	458
dont France	2 014	9 268	2 893
	2 013	9 023	2 757
dont Italie	2 014	2 623	688
	2 013	2 340	639
dont Royaume-Uni	2 014	2 956	720
	2 013	2 295	568
dont Autres pays (2)	2 014	2 519	1 188
	2 013	2 355	1 062
Eurasie	2 014	87	3
	2 013	92	3
Asie Pacifique - Corée du Sud	2 014	1 047	9
	2 013	954	8
Amérique	2 014	2 966	707
	2 013	3 170	1 022
dont Brésil	2 014	2 652	590
	2 013	2 660	807
dont Argentine	2 014	315	117
	2 013	511	216
Afrique - Moyen-orient	2 014	306	68
	2 013	283	68
Total groupe RCI Banque	2 014	28 017	7 877
	2 013	25 894	7 576

(1) hors opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Portugal, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie, Irlande.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisations, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financement et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques) assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du Groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future. L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale. Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale. Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite centrale de refinancement : 22 M€

Limite des filiales de financement des ventes :	11 M€
Non Alloués :	2 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	35 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le service des risques financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

En 2014, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (35 M€).

Au 31 Décembre 2014, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +1.0 M€ en EUR,
- +0.4 M€ en CHF,
- +0.9 M€ en GBP,
- -0.3 M€ en KRW,
- +0.5 M€ en MAD,
- -0.5 M€ en BRL.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 4.52 M€.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macro-couverture.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du *holding* de refinancement sous la limite de 22 M€.

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les *swaps* d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et son développement.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Quatre indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

- La position de liquidité statique : RCI Banque a pour objectif d'avoir une position de liquidité statique positive. Les actifs générés par le passé sont financés par des ressources d'une maturité similaire ou supérieure.

- Le nombre de jours de liquidité

Un *stress-scenario* permet de calculer le nombre de jours pendant lesquels le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.

Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part des ressources émises, des lignes bancaires bilatérales confirmées non utilisées, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

- La liquidité intrinsèque : cet indicateur mesure le nombre de jours pendant lesquels RCI Banque peut exercer son activité sans utilisation des accords de crédits confirmés, en utilisant son cash, ses actifs hautement liquides et sa capacité d'emprunt en banque centrale.

- Les sécurités disponibles

Les sécurités disponibles sont les sources de liquidité d'urgence, utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elles se composent de lignes bancaires bilatérales confirmées, de collatéraux mobilisables et cessibles éligibles au refinancement Banque Centrale, d'actifs financiers à court terme et d'actifs liquides.

- Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2014 (périmètre Europe) de 4,0 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 1,9 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture), 913 M€ d'actifs hautement liquides (HQLA), et un montant de cash disponible de 96 M€.

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année, à l'exception du 30/06/2014 où la position de change de RCI Banque SA a atteint 11.9 MEUR en raison de la réception d'un dividende en CHF. Une opération de vente au comptant a permis de réduire cette position à 0.4 MEUR dès le 01/07/2014.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2014, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 6.5 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.

Les excédents de liquidité sont principalement placés en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale et en actifs liquides (définition adoptées par le Parlement Européen sur recommandations du comité de Bale).

Ces investissements en actifs liquides, notamment destinés à la constitution du coussin de sécurité nécessaire au respect du ratio LCR, sont encadrés par des limites en montant et en durée définies par le Groupe RCI Banque.

Ainsi, RCI Banque SA, la centrale de refinancement peut investir directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds, en :

- bons du trésor des Etats de la zone Euro ;
- obligations émises par des entités supranationales (Fonds Européen de Stabilité Financière, ESM, Union Européenne) et des banques de développement (Banque Européenne d'Investissement, KFW)

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 456 millions au 31 décembre 2014 d'euros contre 249 millions d'euros au 31 décembre 2013. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1053 millions au 31 décembre 2014 d'euros contre 1103 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessous.

L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

La méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments et à la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « mark to market positif + add-on » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode réglementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

Groupe RCI Banque

Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex
Capital social : €100 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans les notes 2-D, 2-E, 4, 5.1, 5.2 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise financière pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan. Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 12 février 2015

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé
Associé

Bernard Heller
Associé